



N° 2024 -BU-022

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-quatre, le Jeudi 22 février, à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, David BONGARD, Antoine-Audoine MAGGIAR, Annick BERTRAND, Michel MULOT, Pierre TISSIER-MARLOT, Dominique STRIESKA, Serge DUCREUZOT, Marie-Claire RANVIER, Michel MARIE, Jean-Paul LAMBOURG, Jean-Christophe SAVE

Absents excusés : Didier BOURLON

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : Michel MULOT

Envoyé en préfecture le 18/03/2024
Reçu en préfecture le 18/03/2024
Publié le 18/03/2024
ID : 058-200067882-20240222-2024_BU_022-DE



Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 13
- Présents : 12
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 12

Assainissement

Consultation pour lancer l'étude comparative sur les modes de gestion de l'Assainissement **N° 2024-BU-022**

M. Pierre TISSIER-MARLOT, Vice-Président en charge de l'assainissement, explique que le service assainissement de la CCBLM doit gérer 33 systèmes d'assainissement, dont trois sont en Délégation de Service Public (DSP) :

- Le contrat DSP avec la société SAUR pour les systèmes d'assainissement des communes de Châtillon-en-Bazois et Moulins-Engilbert, qui se termine le 30 juin 2025.
- Le contrat DSP avec la société SUEZ pour le système d'assainissement de la commune de Cercy-la-Tour, qui se termine le 30 mars 2026.

Ces échéances se rapprochant, il serait judicieux de réaliser une étude qui permettra de définir le meilleur mode de gestion pour service assainissement collectif à la fin de ces deux contrats.

.../...

Cette étude devra permettre :

- De réaliser une synthèse technique et financière générale des différents modes de gestion actuels,
- De donner les avantages et les inconvénients des deux modes de gestion déjà en place, mais aussi ouvrir la possibilité sur d'autres modes de gestion, comme la gestion en régie avec prestation de service, la gestion de type SPL (Société Public Locale), SEMOP (Société d'Economie Mixte à Opération unique), ou la régie intéressée,
- De choisir le prochain mode de gestion, tout en établissant un rapport gain / coût pour la collectivité.

Cette étude peut s'estimer au maximum à 10 000€ TTC.

Dans ce cadre, nous souhaitons lancer une consultation, et ainsi faire le choix d'un cabinet d'étude pour réaliser ce travail.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation d'entreprises concernant l'étude des modes de gestion de l'assainissement collectif.

Envoyé en préfecture le 18/03/2024

Reçu en préfecture le 18/03/2024

Publié le 18/03/2024

ID : 058-200067882-20240222-2024_BU_022-DE



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 22 Février 2024**

**Le Secrétaire de Séance,
Michel MULOT.**



**Le Président,
Serge CAILLOT.**